

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 juillet 2017 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

114-07-17

Ouverture de la séance

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

115-07-17

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

116-07-17

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

117-07-16

Comptes à payer

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **55 020,99 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1700149 à C1700168	34 664,94 \$
Paiement AccèsD (L) L1700074 à L1700086	11 368,82 \$
Chèques de salaires nos D1700093 à D1700122	8 987,23 \$

GRAND TOTAL

55 020,99 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

118-07-17

Re : Autorisation de virements de crédit

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder aux virements de crédits nécessaires aux postes budgétaires suivants :

Un montant de **50.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-130-00-699) «AUTRES» au poste budgétaire (02-130-00-496) «FRAIS DE BANQUE».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

119-07-17

Autorisation de commander les médailles pour la perception 2018

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'autoriser la directrice générale de procéder à la commande des médailles pour chien pour l'année 2018 auprès de l'entreprise «Les médailles Lanaudière» au montant de **149,95 \$** toutes taxes en sus et **payable au mois de janvier 2018**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120-07-17

Demande de radiation au dossier de matricule n° 3532 39 2055 0 000 0000

CONSIDÉRANT que ce terrain est non imposable en vertu de la Loi sur la fiscalité article 204 alinéa 1. La directrice générale demande de procéder à la radiation d'une somme de 3.36\$ représentant une somme de 3.23\$ en capital et 0.13\$ en intérêts échus concernant des taxes impayées des occupants du Gouvernement du Québec.

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que la municipalité accepte de procéder à la radiation des taxes de ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121-07-17

Entente entre la municipalité et la Coop-CSUR

CONSIDÉRANT la décision du 29 novembre dernier de la Coopérative de Solidarité du Suroît-CSUR d'envisager un autre lieu pour héberger leurs bureaux;

CONSIDÉRANT l'entente consentie entre la Municipalité et la Coopérative de Solidarité du Suroît-CSUR pour une durée de six (6) mois commençant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT le départ de la Coopérative de Solidarité du Suroît-CSUR le 22 juin 2017;

CONSIDÉRANT la demande faite au Conseil de conserver l'emplacement dans la cour extérieure de 100 pieds carrés pour la tour de communication et la salle des serveurs de 50 pieds carrés pour une période additionnelle de trois (3) mois afin de ne pas pénaliser les usagers et vu que ceux-ci se déménagent difficilement ;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu que la Coopérative de Solidarité du Suroît-CSUR paie à la Municipalité un montant de deux cent cinquante dollars (250.00 \$) par mois, payable le 1^{er} de chaque mois, commençant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 septembre 2017. Ce loyer inclut les frais de chauffage et d'électricité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

122-07-17

Avis de motion – modification du règlement de zonage

M. Paul Cozens donne avis qu'à une séance ultérieure, il sera présenté le règlement 224-2017 intitulé «Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 155 afin de clarifier la définition du mot bâtiment et d'interdire d'utiliser un véhicule comme bâtiment ».

Période de questions

Le maire, Jean Lalonde, invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

123-07-17

Levée de la séance

Les points de l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu de lever la séance à 20 h 27

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 27.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière